

A renvoyer à l'ENSICAEN, accompagné de votre moyen de paiement :
ENSICAEN – Direction des Relations Entreprises et Partenariats
6, boulevard Maréchal Juin - CS 45053 - 14050 Caen cedex 4

Je fais un don pour participer au développement de l'ENSICAEN :

Particulier.....
Entreprise.....
SIRET.....

Adresse.....
Code postal Ville.....
Tel Email

- Déclare verser la somme de : euros
 - Par chèque n°: Banque :
 - À l'ordre de l'Agent comptable de l'ENSICAEN
 - Par virement : IBAN FR76 1007 1140 0000 0010 0023 262 TRPUFRP1
 - Avec le libellé Mécénat + SIRET ou Nom Prénom

- Déclare faire don du matériel :
- Pour une valeur de :euros

Dès réception de votre don, un reçu fiscal vous sera adressé en retour pour faire valoir votre réduction d'impôt auprès du Trésor Public.

EXEMPLES DE DONNS	Cout après déduction fiscale*	
	Pour un particulier	Pour une entreprise
Je verse un don de :		
100 €	34 €	40 €
500 €	170 €	200 €
1000 €	340 €	400 €
5000 €	1700 €	2000 €

* BÉNÉFICIEZ D'UNE RÉDUCTION D'IMPÔTS DE : 66% de votre impôt sur le revenu si vous êtes un particulier (dans la limite de 20% du revenu imposable) ; 60% de votre impôt si vous êtes une entreprise (dans la limite de 5 millièmes du chiffre d'affaires hors taxes).

Article 238 bis du Code général des impôts - Loi n°2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations - Bofipimpôts sur la réduction d'impôt pour le mécénat - Loi de finances pour 2020 (article 134)

Fait à : le : (Signature et cachet si entreprise)

Nous vous remercions sincèrement pour votre soutien à l'ENSICAEN !